

BULLETIN D'INFORMATION

de la FONDATION iFRAP



TRANSFORMER LA FRANCE : VITE

Le travail à accomplir pour redresser durablement la France est gigantesque. La priorité des priorités est de faire passer le message que notre pays est une terre accueillante pour les entreprises. Les mots ne suffiront pas pour convaincre, il faut des faits. La transformation de l'ISF va dans le bon sens. En ce qui concerne

la fiscalité des entreprises, il faut s'attaquer, sans attendre, aux taxes sur la production. Nos entreprises paient 60 milliards d'impôts sur la production de plus que les entreprises allemandes et ce, avant même de réaliser un euro de bénéfice.

Il faut, ensuite, promouvoir une France flexible. Les ordonnances sur le Code du travail s'y dirigent, encore doucement néanmoins. La réforme du droit du travail doit se faire sans contourner les tabous comme l'augmentation du temps de travail, l'inversion de la hiérarchie des normes, la redéfinition de la cause réelle et sérieuse du licenciement. De la même façon, fusionner les instances représentatives est peu de chose au regard du report des passages de seuils.

Ensuite : faire de la France le pays de l'équilibre budgétaire. Avec 7 milliards de déficit supplémentaires pour 2017, la baisse de la dépense est plus qu'urgente. Plutôt que de chercher à épargner sur le budget de la Défense (!), cherchons les pistes pérennes comme le gel des embauches dans les opérateurs de l'État, la suppression de la prime de rentrée scolaire, des cessions de participations de l'État. Augmenter le temps de travail des agents publics est une nécessité absolue. Une mesure simple serait de demander aux agents de sacrifier pendant cinq ans 12 jours de RTT par an pour participer à l'effort de redressement des comptes du pays. Le redressement des comptes de retraites (10 milliards de déficit prévus en 2022) sera aussi crucial. Et le report de l'âge finira par s'imposer mécaniquement. Autant le dire tout de suite.

Des comptes publics assainis... pour une France sécurisée. Pour lutter contre la menace du terrorisme et d'une délinquance préoccupante, la fermeté s'impose et nous devons garantir les 2 % de PIB de dépenses pour la Défense dès 2022 ainsi que le plan de construction de 16 000 places en prison.

Enfin, il est précieux de réconcilier la France avec sa démocratie politique et sa démocratie sociale. Avec la loi de moralisation, le Gouvernement a amorcé ce vaste chantier mais en revanche, les conflits d'intérêts public/politique restent occultés. Un agent public qui se fait élire doit quitter son statut. Enfin (et surtout), en matière syndicale, la moralisation se fait encore attendre : elle passe par la suppression des crédits venant des organismes sociaux et leur remplacement par un chèque syndical unique.

La transformation est herculéenne... Emmanuel Macron comme Édouard Philippe le savent : la France n'a plus le choix.

La Fondation lance l'Observatoire des réformes d'Emmanuel Macron :

Le Macronomètre

À l'occasion des élections présidentielles 2017, la Fondation iFRAP a suivi et évalué les programmes des candidats aux primaires et à l'élection présidentielle par la mise en place de trois comparateurs et par la réalisation de deux études macroéconomiques sur l'impact des propositions des candidats.



Dans la continuité de cette étude, la Fondation iFRAP met en place Le Macronomètre, un site dédié au suivi des mesures et des réformes du quinquennat d'Emmanuel Macron, et à l'évaluation de leur efficacité.

Rendez-vous sur :

www.macronometre.fr

ou sur twitter [@le_macronometre](https://twitter.com/le_macronometre)

Suivez-nous !

Retrouvez toute l'actualité de la Fondation iFRAP en ligne, sur notre site Internet (www.ifrap.org) et sur les réseaux sociaux : déjà 14 600 « followers » nous suivent sur Twitter (@iFRAP) et plus de 12 000 personnes nous suivent sur les pages Facebook de la Fondation iFRAP et d'Agnès Verdier-Molinié. La Fondation est aussi présente sur LinkedIn.



L'Observatoire des réformes du Gouvernement

Le Macronomètre

L'objectif du Macronomètre est de « mesurer » l'activité du Gouvernement pour mettre en place (et faire respecter) le programme électoral de 2017. Un suivi qui permettra, en 2022, de dresser le bilan des promesses et des réalisations. Chaque mesure, chaque réforme est notée sur 10.

Le suivi du quinquennat 2017-2022



RESPECT DE LA PROMESSE DANS LE TEXTE MIS EN PLACE

- Faciliter les dérogations à la loi par accord majoritaire sur tous les sujets
- Le code du travail doit se contenter de définir les grands principes
- Faciliter le recours au référendum, notamment à l'initiative de l'employeur

5/10
Appréciation de l'IFRAP

L'évaluation de l'IFRAP sur l'ordonnance n° 1 de la réforme du travail

L'ouverture de la négociation au niveau de l'entreprise, ou « inversion des normes », mérite approbation. Toutefois, les sujets où cette dérogation est interdite, par la loi ou par décision de la branche, sont trop nombreux et révélateurs d'une crainte exagérée de concurrence entre les entreprises.

En ce qui concerne les mécanismes de négociation, la loi nouvelle permet que dans les TPE de moins de 11, ou de 20 en l'absence de délégués du personnel (DP), la négociation puisse avoir lieu sans avoir nécessairement recours à des personnes mandatées, ce qui la rendait impossible. Mais le seuil de 50 salariés reste redoutable, puisque le mandat (en l'absence de délégués syndicaux) est obligatoire. En effet, si le DP est qualifié pour négocier, lorsqu'il n'est pas mandaté, sa compétence est restreinte à la portion congrue, et s'il n'est pas volontaire pour négocier il faut en revenir au mandat syndical. L'ouverture à l'employeur de la possibilité de soumettre au vote des salariés un accord conclu par une minorité syndicale de 30 % est une avancée favorable, mais on peut douter qu'elle soit fréquemment utilisée.

Enfin, un bémol perdure : les accords d'entreprise restent limités en matière de durée du travail et de rémunération. Reste bien entendu à voir dans quelle mesure les syndicats français accepteront de négocier.

Pourquoi lancer un observatoire des réformes ?

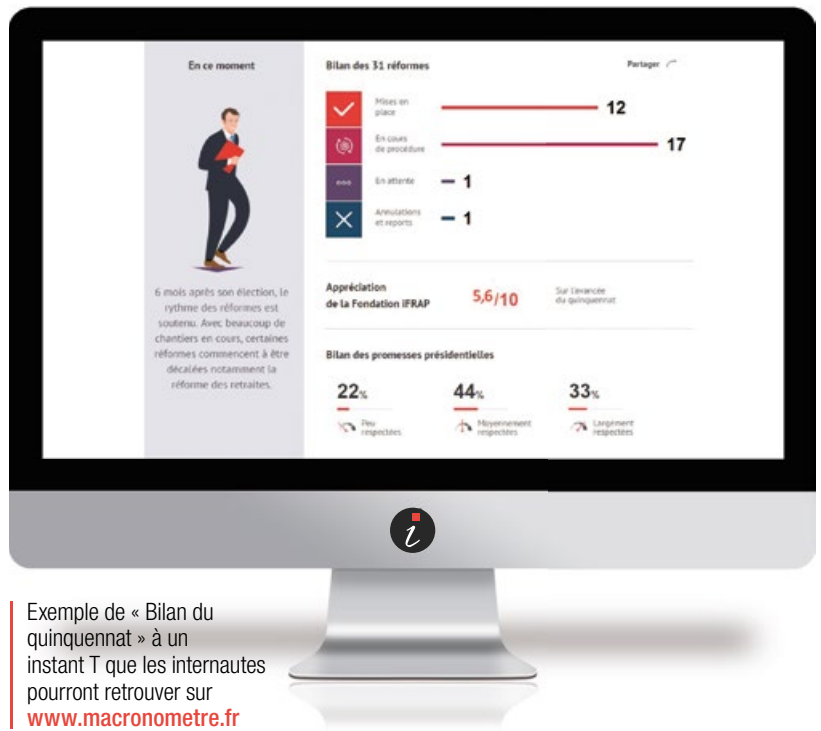
Lors des élections présidentielles, jamais les programmes et les promesses n'auront été autant chiffrées et précises. La Fondation iFRAP a évalué l'efficacité des programmes. Ce travail doit se poursuivre sur le mandat 2017-2022. Le Macromètre est un outil de suivi des réformes d'Emmanuel Macron et de son Gouvernement. Ces données sont, aujourd'hui, éparpillées entre plusieurs bases de données officielles (Journal officiel, site du Gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat, etc.). Avec le Macromètre, elles sont lisibles d'un seul coup d'œil et chacun peut se faire un avis sur le déroulé (et le niveau) des réformes et du quinquennat.

Pour permettre à chaque citoyen de suivre l'action du Gouvernement et de comprendre les réformes, le Macromètre présente :

- une **fiche par réforme** qui regroupe la promesse électorale d'Emmanuel Macron, le projet présenté par son Gouvernement ainsi que la version finalisée des mesures. Cette réforme est ensuite « barométrée » par rapport aux promesses électorales du président et notée par la Fondation iFRAP (avec une note sur 10 et une appréciation explicative) ;

- une **frise chronologique du quinquennat** qui permet de suivre l'avancement (ou la stagnation) de ces projets ;

- un **tableau de bord** qui génère un visuel du quinquennat à l'instant *t* avec le bilan des réformes, l'appréciation moyenne de la Fondation, le respect des promesses et le « dynamisme » du Gouvernement.



Focus sur les reprises médias

L'Opinion : 13 novembre

L'Opinion reprend en Une l'étude de la Fondation sur les 42 milliards de frais de gestion de la protection sociale.



CHAMPS LIBRES DÉBATS L'IFI est une usine à gaz

Le 15 novembre 2017, la Fondation iFRAP a publié une étude sur les 42 milliards de frais de gestion de la protection sociale. Cette étude a été reprise dans le magazine Champs Libres par Agnès Verdier-Molinié, directrice de la Fondation iFRAP, et Bertrand Nouel, expert à la Fondation iFRAP.

Le Figaro : 15 novembre

« L'impôt sur la fortune immobilière est une usine à gaz », tribune d'Agnès Verdier-Molinié, directeur de la Fondation iFRAP, et Bertrand Nouel, expert à la Fondation iFRAP dans le Figaro.

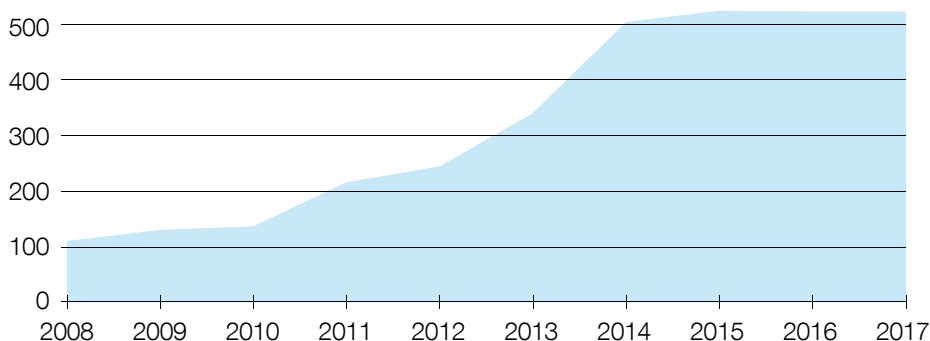
Arte - 28 Minutes : 16 novembre

Agnès Verdier-Molinié débattait des Français et l'argent dans une émission spéciale, de 28 Minutes, avec Fabrice Luchini.



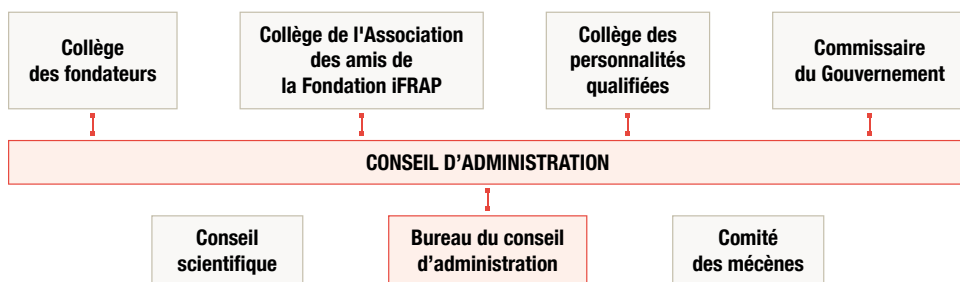
Depuis 10 ans, les travaux de la Fondation iFRAP alimentent les débats

Nombre de passages médias



Gouvernance de la Fondation iFRAP

- Bureau du conseil d'administration :** Daniel Arnoux – président, Olivier Allez – trésorier, Édouard Husson – vice-président, † Jacques de Trentinian – secrétaire
- Collège des fondateurs :** Bernard Zimmern – président d'honneur, Hubert Jousset, Charles-Marie Jottras, Daniel Arnoux
- Collège des personnes qualifiées :** Denis Kessler, Jean-Michel Fourgous, Édouard Husson, Olivier Tardy
- Collège des amis :** † Jacques de Trentinian, Jean-Claude Rouzaud, Olivier Allez, Jocelyne Descottes
- Conseil scientifique :** Jean-Marc Daniel, Cédric de l'Estrange, Christophe Kerrero, Bertrand Nouel, Jean-Michel Yolin, Bernard Zimmern, Denis Bachelot, Emmanuel Combe, Bernard Vivier, Édouard Husson
- Comité des mécènes :** les membres du comité des mécènes sont les grands donateurs de la Fondation iFRAP
- Commissaire du Gouvernement**



Le bulletin d'information de la Fondation iFRAP est une publication de la Fondation iFRAP - Fondation reconnue d'utilité publique. 32-34 rue des Jeûneurs, 75002 Paris. Tél. 01 42 33 29 15. www.ifrap.org
 Directeur de la publication : Agnès Verdier-Molinié. TEMA | presse. Impression : Socoprint, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal. Dépôt légal : novembre 2017. ISSN : 2116-3510.



La Fondation iFRAP est un think-tank qui, après 30 années de recherches et de publications visant la performance des dépenses publiques, a été reconnu d'utilité publique par décret en Conseil d'État paru au *Journal officiel* le 19 novembre 2009. Sa mission : « Effectuer des études et des recherches scientifiques sur l'efficacité des politiques publiques, notamment celles visant la recherche du plein-emploi et le développement économique, faire connaître le fruit de ces études à l'opinion publique, proposer des mesures d'amélioration et mener toutes les actions en vue de la mise en œuvre par le Gouvernement et le Parlement des mesures proposées. »

Son indépendance est assurée par un financement exclusivement privé. Agnès Verdier-Molinié est directeur de la Fondation ; Bernard Zimmern, qui a créé la Fondation en 1985, est aujourd'hui son président d'honneur ; Sandrine Gorreri est directrice de la rédaction du mensuel de l'iFRAP, *Société Civile* ; Monique Olivet est responsable administratif ; Samuel-Frédéric Servière est responsable des questions budgétaires et fiscales ; Manon Meistermann est responsable du site Web et des questions d'éducation ; Philippe François intervient sur les questions retraites, santé et énergie ; Bertrand Nouel intervient sur les questions de justice et du social et Christian Arnault intervient sur les sujets transports.

SOUTENIR LA FONDATION iFRAP

OUI, je m'abonne à la revue mensuelle *Société Civile* pour 10 numéros, soit **49 €** au lieu de ~~80 €~~ que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP



OUI, je soutiens la Fondation iFRAP et fais un don de.....€ que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP

AVANTAGE FISCAL*

Vous êtes une personne morale : réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'impôt sur les sociétés (ou IR pour les sociétés de personnes), dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

Vous êtes une personne physique : au titre de l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable ; ou au titre de l'ISF (qui devient l'IFI en 2018), vous bénéficiez d'une réduction d'impôt, dans la limite de 45 000 euros, de 75 % de vos dons versés.

* Seuls les dons donnent droit à déduction fiscale.



M. M^{me}
 Nom Prénom
 Organisme
 Adresse
 Code postal Localité
 E-mail
 Téléphone

En application de la loi Informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Ces données pourront être échangées avec d'autres organismes. Vous pouvez vous y opposer en cochant cette case